

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TINTENIAC
du vendredi 17 décembre 2010**

L'an deux mil dix, le dix sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis ROCHEFORT, Maire.

Etaient présents : Louis ROCHEFORT, Maire ; MM. et Mmes François LEROUX, Léon PRESCHOUX, Jean-Yves GARNIER, Béatrice BLANDIN, Gérard LE GALL, Adjoints ; MM. et Mmes Pascale HIGNARD, Jean-Yves HUET, Philippe MAZURIER (arrive au point 6 à 19h30), Yvonnick BELAN, Michel DELAUNAY, Sophie KEENAN (arrive au point 13 à 19h40), Jean-François POUTREL, Loïc SIMON, François MARTIN.

Etaient absents excusés : Denis BAZIN donne pouvoir à François MARTIN ; Franck VERMET donne pouvoir à Louis ROCHEFORT, Christian TOCZÉ donne pouvoir à Jean-Yves HUET, Roger REBOURS donne pouvoir à Michel DELAUNAY, Valérie GROSSET, Marie-Jeanne MAUDET, Moïse YVON, Gaël DUREL.

Secrétaire de séance : Pascale HIGNARD, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD, Directeur Général des Services.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

POINT 1 : Revalorisation des tarifs communaux au titre de l'année 2011

Monsieur Jean-Yves GARNIER présente les tableaux récapitulatifs des tarifs communaux 2010 et la proposition de la Commission « Finances » réunie le 14 décembre 2011, de tarifs communaux 2011 avec un taux d'augmentation de 1,6 % (correspondant à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation sur un an), excepté pour quelques tarifs où les arrondis sont plus pratiques pour rendre la monnaie. Pour le centre culturel, il est proposé de créer des tarifs pour les habitants hors communes.

La Commission « Finances » propose de maintenir un tarif de 1,00 € pour la réimpression de la carte d'adhérent au Centre Culturel « Les Forges » après perte de celle-ci.

DESIGNATION	TARIF	
	2010	Propositions (+ 1,6 %) 2011
CONCESSIONS CIMETIERE		
<u>Ancien Cimetière</u>		
15 ans pour 2m ²	53,86 €	54,92 €
15 ans pour 2m ² en bordure des 2 allées partant de la concession 1-1-189	75,40 €	76,61 €
30 ans pour 2m ²	107,71 €	109,43 €
30 ans pour 2m ² en bordure des 2 allées partant de la concession 1-1-189	150,80 €	153,21 €
50 ans pour 2m ²	183,12 €	186,05 €
50 ans pour 2m ² en bordure des 2 allées partant de la concession 1-1-189	258,51 €	262,65 €
<u>Nouveau Cimetière</u>		
15 ans pour 2m ²	129,26 €	131,33 €
30 ans pour 2m ²	258,51 €	262,65 €
50 ans pour 2m ²	430,85 €	437,74 €

<u>Columbarium (résidents dans la Commune)</u>		
10 ans	436,76 €	443,75 €
15 ans	652,13 €	662,56 €
20 ans	870,08 €	884,00 €
<u>Columbarium (pour renouvellement des non-résidents dans la Commune)</u>		
10 ans	567,80 €	576,88 €
15 ans	847,77 €	861,33 €
20 ans	1 131,12 €	1 149,22 €
	2010	Proposition 2011 (+1,60%)
DROIT DE PLACE AU MARCHÉ		
Sans branchement électrique le ml	0,52 €	0,53 €
Avec branchement électrique le ml	0,93 €	0,94 €
Forfaits trimestriels Sans branchement électrique le ml	5,62 €	5,71 €
Forfaits trimestriels Avec branchement électrique le ml	10,31 €	10,47 €
DROIT DE PLACE HORS MARCHÉ (Demi-journée)	3,17 €	3,22 €
BARRIERES DE SECURITE	1,85 €	1,88 €
PHOTOCOPIE Noir & Blanc- tarif légal maximum	0,18 €	0,18 €

Insertions publicitaires dans le bulletin communal pour 2 insertions

Dans le cas où le nombre d'insertions est inférieur à 2, le tarif est calculé au prorata du nombre d'insertions.

DIMENSIONS	2010	Proposition 2011 (+1,60%)
1 page: 24 x 18 cm	279,58 €	284,05 €
½ page: 18 x 12 cm	159,15 €	161,70 €
1/3 page: 18 x 8 cm	117,33 €	119,21 €
¼ page..... : 12 x 8 cm	99,24 €	100,82 €
1/6 page..... : 18 x 4 cm	72,40 €	73,56 €
1/6 page..... : 8 x 8 cm	72,40 €	73,56 €
1/12 page : 8 x 4 cm	40,57 €	41,22 €

CENTRE CULTUREL	Tarif 2010	Proposition 2011 (+1,60%)
Adhésion familiale annuelle connexion comprise (proposition arrondie à)	8,30 €	8,40 €
Adhésion familiale annuelle connexion comprise (non résidents)	-	11,00 €
Adhésion individuelle annuelle connexion comprise (proposition arrondie à)	4,70 €	4,80 €
Adhésion individuelle annuelle connexion comprise (non résident)	-	6,00 €
Tarif non adhérent (proposition arrondie à)	1,75 €/heure	1,80 €/heure
Tarif non adhérent (non résident)	-	2,00 €/heure
Demandeur d'emploi	Gratuité	Gratuité
Réimpression carte adhérent perdue (proposition arrondie à)	1,00 €	1,00 €

Impression copie couleur (la feuille) (proposition arrondie à)	0,50 €	0,50 €
Impression copie noir et blanc (la feuille) proposition tarif légal maxi	0,18 €	0,18 €

ESPACE ILLE-ET-DONAC

Désignation		Journée (Prix HT)		1/2 Journée (Prix HT)	
		Tarif 2010	Proposition 2011 (+1,60%)	Tarif 2010	2011 (+1,60%)
Vin d'honneur	Hall	48,11 €	48,88 €		
	Espace Donac	79,94 €	81,22 €		
Espace Ille		647,82 €	658,19 €	407,98 €	414,51 €
Espace Donac	avec podium	312,49 €	317,49 €	216,05 €	219,51 €
	sans podium	264,38 €	268,61 €	167,95 €	170,64 €
Espace Ille-et-Donac		829,43 €	842,70 €	527,61 €	536,05 €
Cuisine	1 repas	96,44 €	97,98 €		
	2 repas	128,25 €	130,30 €		
Prise de force		38,58 €	39,20 €		
Chauffage	Espace Ille	71,51 €	72,565 €	48,11 €	48,88 €
	Espace Donac	35,76 €	36,33 €	23,96 €	24,34 €
	Ille-et-Donac	107,28 €	109,00 €	72,08 €	73,23 €
Nettoyage	horaire	17,38 €	17,66 €		
Caution Espace Donac		352,98 €	358,63 €		
" " Ille		882,41 €	896,53 €		
Totalité		1235,39 €	1255,16 €		

ESPACE DU GUESCLIN

DESIGNATION	2010	2011 (+1,60%)
Prêt mobilier Espace Du Guesclin		
location table, l'unité	1,82 €	1,85 €
" chaise, "	0,91 €	0,92 €
Classes Du Guesclin		
Repas-buffet	126,39 €	128,41 €
Vin d'honneur	41,19 €	41,85 €
Location pour activités professionnelles		
la journée	112,35 €	114,15 €
la 1/2 journée	56,17 €	57,07 €

Préau Du Guesclin		
Repas-buffet	80,54 €	81,83 €
Vin d'honneur	31,45 €	31,95 €
Location pour activités professionnelles		
la journée	74,89 €	76,09 €
la 1/2 journée	37,45 €	38,05 €
Caution classes et préau	363,56 €	369,38 €
50% réduction pour les familles de la Commune sur la location pour toutes les salles, non compris la cuisine, la prise de force et le chauffage)		

CAMPING

H.T

DESIGNATIONS	TVA	Tarif 2010	2011 (1,60%)
Campeur	5,50%	1,98 €	2,01 €
Enfants de moins de 7 ans	5,50%	1,02 €	1,04 €
Automobile	5,50%	1,02 €	1,03 €
Véhicule à deux roues de 125 cm ³ et plus	5,50%	0,50 €	0,51 €
Emplacement	5,50%	1,02 €	1,04 €
Electricité	19,60%	2,30 €	2,34 €
Droits de douches	19,60%	1,78 €	1,81 €
Garage mort			
Garage mort du 01.09 au 30.06	5,50%	1,02 €	1,04 €
Garage mort du 01.07 au 31.08	5,50%	2,97 €	3,02 €
Bateliers du canal	19,60 %	1,47 €	1,49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs communaux 2011 proposés par la Commission « Finances », tels que présentés ci-dessus. Ils seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2011.

POINT 3 : Subvention exceptionnelle à l'ACCA de Tinténiac

Monsieur Jean-Yves GARNIER fait part de la demande de l'association de chasse de Tinténiac (l'ACCA de Tinténiac) de se voir accorder par le conseil municipal une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un parc à corbeaux (un piège), afin d'en limiter la surpopulation. L'association a décidé l'achat d'un tel parc, mais il est souhaitable d'en disposer d'un deuxième pour des raisons d'efficacité et de commodité (éviter le déplacement des parcs).

Compte tenu de l'étendue du territoire communal, l'ACCA pourrait ainsi disposer d'un parc côté Est et un autre côté Ouest. Le prix d'un parc à corbeaux est de 359 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle à l'ACCA de Tinténiac de 359 €.

POINT 4 : Dissolution d'une régie de recette

La création de la régie de recettes pour l'encaissement des titres de transport a été décidée par délibération du 30 janvier 1998 et instituée par arrêté municipal du 19 février 1998.

L'objet de cette régie était de vendre à prix réduit (5 F) des places de transport mises à disposition par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine au prix de 10 F pour les personnes à la recherche d'un emploi. Or, la régie ne fonctionne plus depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dissoudre la régie de recettes pour l'encaissement des titres de transport et charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal en ce sens.

TRAVAUX / VOIRIE**POINT 5 : Approbation de l'étude détaillée réalisée par le SDE 35 pour les travaux d'effacement des réseaux rue Nationale**

Monsieur LEROUX précise que la commune a demandé au Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) de réaliser une étude détaillée pour l'effacement des réseaux rue Nationale.

Monsieur LEROUX présente l'étude, dont le tableau de financement, qui fait ressortir une dépense totale s'élevant à la somme de 232 622,00 € TTC, dont 142 081,60 € à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'étude détaillée du SDE 35.

POINT 6 : Demande de subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police (dotation 2010 – programme 2011)

Le Conseil Général a lancé, par courrier en date du 6 décembre 2010, un programme de répartition des recettes des amendes de police (dotation 2010 – programme 2011) pour l'obtention de subventions : 7 opérations communales répondant à une préoccupation de sécurité routière sont susceptibles d'être éligibles au programme de répartition des recettes des amendes de police :

N°	Travaux de sécurité projetés	Adresse des travaux	Entreprise	Montant HT
1	Aménagement d'un parking	Rue Angèle Vannier	SCREG	3 030,00 €
2	Aménagement d'un parking	Rue Nationale	SCREG	8 867,50 €
3	Aménagement d'un parking	Rue Théophile Briand	Syndicat de voirie Comat & Valco	2 978,66 € 1 037,20 € 4 015,86 €
4	Bd Tristan Corbière	Sécurisation cheminement piétons	Syndicat de voirie Accès Atlantique Accès Atlantique	4 319,52 € 165,00 € 180,00 € 4 664,52 €
5	En agglomération	Marquage signalisation horizontale piétons	Syndicat de voirie Syndicat de voirie	4 938,49 € 2 407,70 € 7 346,19 €
6	En agglomération	Panneaux pour sécurisation en agglomération	Accès Atlantique Accès Atlantique	710,00 € 182,79 € 892,79 €
7	Rue de la Corderie	Achat de barrières de	Comat & Valco	2 430,00 €

		sécurité pour protéger le trottoir devant la Maison de l'Enfance		
	TOTAL			31 246,86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police – dotation 2010 programme 2011 auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour les aménagements susvisés, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.

POINT 7 : Demande de subvention pour la mise en place de thermostats et de fenêtres double vitrage dans des bâtiments communaux

Il est envisagé la mise en place de thermostats sur les radiateurs du logement communal au dessus de la poste et à l'étage de la mairie, afin de réaliser des économies d'énergie (les deux bâtiments sont équipés de chaudières au gaz naturel).

Les devis de l'entreprise DAUGAN s'élèvent à la somme de 1 698,45 € H.T., soit : 1 045,40 € H.T. pour le logement au dessus de La Poste, et 653,05 € H.T. pour l'étage de la mairie. De même, il est envisagé de remplacer des fenêtres à simple vitrage par des fenêtres à double vitrage à l'école primaire publique et à la poste. Les devis de l'entreprise Hervé GRINHARD s'élèvent à la somme de 21 657,99 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Communauté de Communes Bretagne Romantique une subvention au titre du programme PRACTISE pour des travaux d'isolation (fourniture et pose de fenêtres à double vitrage à l'école primaire publique et la poste, et pour la fourniture et la pose d'appareils de programmation – régulation de chauffage dans le logement de la Poste et à l'étage de la mairie, et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches utiles en ce sens.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DONNEES AU MAIRE (Art. L. 2122-23)

POINT 8 : Maison de l'Enfance : avenant n° 2 au marché pour le lot « électricité »

Dans le cadre de la construction de la Maison de l'Enfance, des travaux supplémentaires pour le lot « électricité » (entreprise P.G. ELEC) sont apparus nécessaires.

Des prestations supplémentaires sont en effet apparues nécessaires pour un coût s'élevant à la somme de 918 € H.T.

Le montant du marché initial étant de 24 550 € H.T, l'avenant n° 1 ayant amené un nouveau montant de marché pour le lot « électricité » à la somme de 27 980 € H.T., l'avenant n° 2 porte un nouveau montant du marché à la somme de 28 898,00 € H.T. Les membres de la commission « marchés » réunis le 17 décembre 2010, ont émis l'avis de retenir cet avenant, avis suivi par le pouvoir adjudicateur.

Par conséquent, Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal qu'en application des délégations d'attributions que le conseil lui a données par délibération n° 010508-1 en date du 1^{er} avril 2008, il a retenu l'avenant n° 2 de l'entreprise P.G. ELEC pour un coût s'élevant à la somme de 918,00 € H.T., pour les travaux supplémentaires susvisés, par arrêté n° DA 2010/1712-1 du 17 décembre 2010.

POINT 9 : Achat du mobilier de la Maison de l'Enfance

Monsieur le Maire rappelle l'ouverture prochaine de la Maison de l'Enfance. Lorsque les derniers travaux et le grand ménage seront réalisés, il y aura lieu de meubler les différentes pièces du bâtiment, et d'y intégrer le matériel nécessaire aux activités Enfance / Jeunesse.

En collaboration avec la directrice du centre de loisirs Fariboles (géré par l'association Familles Rurales), un travail de recensement des besoins et une consultation auprès de nombreuses sociétés (NATHAN, Bourrelier, MAJUSCULE, UGAP, MAC, WESCO, FLY) pour un total de 113 références produits, ont été réalisés. Les offres de mobilier / matériel pour la Maison de l'Enfance s'élève à la somme de 41 241,35 € TTC (33 158,05 € H.T.) réparties de la façon suivante :

Nom de la société	Coût TTC
NATHAN	2 901,06 €
MAJUSCULE (librairie MARY)	4 865,89 €
BOURRELIER	1 885,00 €
UGAP	10 335,95 €
WESCO	1 913,72 €
MAC	19 067,23 €
FLY	239,60 €
TOTAL TTC	41 241,35 €

Les membres de la commission « marchés » réunis le 17 décembre 2010, ont émis l'avis de retenir les offres des différentes sociétés visées dans le tableau récapitulatif joint au procès-verbal de la commission « marchés », avis suivi par le pouvoir adjudicateur.

Par conséquent, Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal qu'en application des délégations d'attributions que le conseil lui a données par délibération n° 010508-1 en date du 1^{er} avril 2008, il a retenu les offres des sociétés NATHAN, Bourrelier, MAJUSCULE, UGAP, MAC, WESCO, FLY telles que visées dans la liste jointe pour la fourniture de mobiliers et matériels divers pour un coût total s'élevant à la somme de 41 241,35 € TTC, par arrêté n° DA 2010/1712-2 du 17 décembre 2010.

POINT 10 : Pose de thermostats sur les radiateurs de la mairie (étage)

Il est envisagé la mise en place de thermostats sur les radiateurs de l'étage de la mairie, afin de réaliser des économies d'énergie (le bâtiment est équipé d'une chaudière au gaz naturel).

Le devis de l'entreprise DAUGAN, seule entreprise de plomberie à avoir présenté une offre, s'élève à la somme de 653,05 € H.T.

Les membres de la commission « marchés » réunis le 17 décembre 2010, ont émis l'avis de retenir ce devis, avis suivi par le pouvoir adjudicateur.

Par conséquent, Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal qu'en application des délégations d'attributions que le conseil lui a données par délibération n° 010508-1 en date du 1^{er} avril 2008, il a retenu l'offre de l'entreprise DAUGAN pour la pose de robinets thermostatiques à l'étage de la mairie pour un coût s'élevant à la somme de 653,05 € H.T., par arrêté n° DA 2010/1712-3 du 17 décembre 2010.

QUESTIONS DIVERSES**POINT 11 : Subvention « Séjour Educatif »**

Le collège Saint Joseph organise un séjour éducatif à ARREAU (Pyrénées) du 30 janvier au 5 février 2011 (coût du séjour : 380 €).

Par délibération n° 261110-7 du 26 novembre dernier, le conseil municipal a voté le versement d'une subvention de 368 € pour 7 enfants. Une famille vient de déposer son dossier. Il y a donc lieu de compléter la précédente délibération. Il est proposé d'attribuer la subvention de 23,00 € pour aider la famille de l'enfant concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la subvention « Séjours éducatifs » sus visée pour un total de 23,00 €.

POINT 13 : Subvention « Rénovation de façades »

Monsieur Jean-Yves GARNIER fait part de la demande de subvention de la SARL TINT'OPTIC pour la rénovation de la façade du magasin du même nom sis 35 place André Ferré en Tinténiac.

Par délibération en date du 30 octobre 1991, il a été institué une aide financière communale incitant à la rénovation des façades dans un périmètre de l'agglomération bien défini (élargi le 29 mars 2002). L'immeuble des gérantes du commerce (Mesdames GILLET et BIGOT) étant situé dans le périmètre, il y a lieu de faire droit à leur demande de subvention.

Les travaux de rénovation de la façade s'élèvent à la somme de 1 519,02 € Hors Taxe (factures de la société Modules Enseignes). La participation communale est fixée à 30 % du montant H.T. des travaux, limitée à un maximum de 762,25 €.

Pour les travaux de TINT'OPTIC, on aurait une participation de : 1 519,02 € x 30 % = 455,71 €. Il est proposé de verser au demandeur une aide de 455,71 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser à la SARL TINT'OPTIC une subvention pour rénovation de façade d'un montant égal à 455,71 €.

POINT 14 : Adaptation du règlement intérieur des Jardins familiaux

Monsieur Jean-Yves GARNIER rappelle que, par délibération n° 300905-7B en date du 30 septembre 2005, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur des Jardins familiaux dans lequel il est précisé, à l'article 2, que « *l'usage des produits **désherbants** est strictement interdit* ».

Afin de se conformer aux prescriptions préconisées dans « le plan de désherbage et de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par la modification des techniques de désherbage des espaces communaux » mis en place sur la commune – et ainsi arriver au niveau 5 (niveau maximum) – et de concourir aux « récompenses zéro phyto » organisées par la Région Bretagne dans le cadre du Carrefour des gestions locales de l'eau qui se tient à Rennes le 27 janvier 2011, il est proposé de changer un terme de l'article 2 du règlement intérieur des Jardins familiaux de la façon suivante :

« *L'usage des produits **phytosanitaires** est strictement interdit* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'adaptation du règlement intérieur des Jardins familiaux tel que présentée, c'est-à-dire en remplaçant à l'article 2 dudit règlement le mot « *désherbants* » par le mot « *phytosanitaires* ».

POINT 15 : Approbation d'une convention d'occupation d'un local dans la MJC pour des permanences du P.A.E.J. organisées par Le Pays de Saint-Malo

Le Pays de Saint-Malo a mis en place depuis quelques années un dispositif Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) afin d'aider les jeunes en difficulté. Ce PAEJ tenait des permanences à Combourg pour un grand secteur allant jusqu'à Tinténiac.

Devant le nombre important de jeunes tinténiacais se déplaçant à Combourg, le Pays de Saint Malo souhaite tenir des permanences à Tinténiac les mercredis de chaque semaine impaire de 17h00 à 18h00, et au plus près de jeunes, c'est-à-dire à la MJC.

Il est, par conséquent, proposé de passer avec le Pays de Saint Malo une convention d'occupation de la MJC pour les permanences du PAEJ pour une période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013 les mercredis de chaque semaine impaire de 17h00 à 18h00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention d'occupation de la MJC pour des permanences du P.A.E.J. organisées par Le Pays de Saint-Malo tel que présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au vendredi 28 janvier 2010.

Le procès-verbal de la réunion, document plus complet, est consultable auprès du secrétariat de mairie, aux heures habituelles d'ouverture.
